

LES AMÉNAGEMENTS

Le bras de contournement a permis de rétablir la continuité sédimentaire et écologique de la Ternoise, offrant des écoulements variés dans son nouveau lit, plus naturel que l'ancien qui était moins favorable à la fonctionnalité des milieux aquatiques. La terre végétale et la banque naturelle de graines ont été conservées, favorisant la reconstitution rapide de la végétation et des habitats en berge. En stabilisant le fond de la rivière avec des cailloux, la pente naturelle de la rivière a été restaurée, réduisant la vitesse du courant et minimisant ainsi les risques de débordements en aval.



© Agence de l'Eau Artois-Picardie

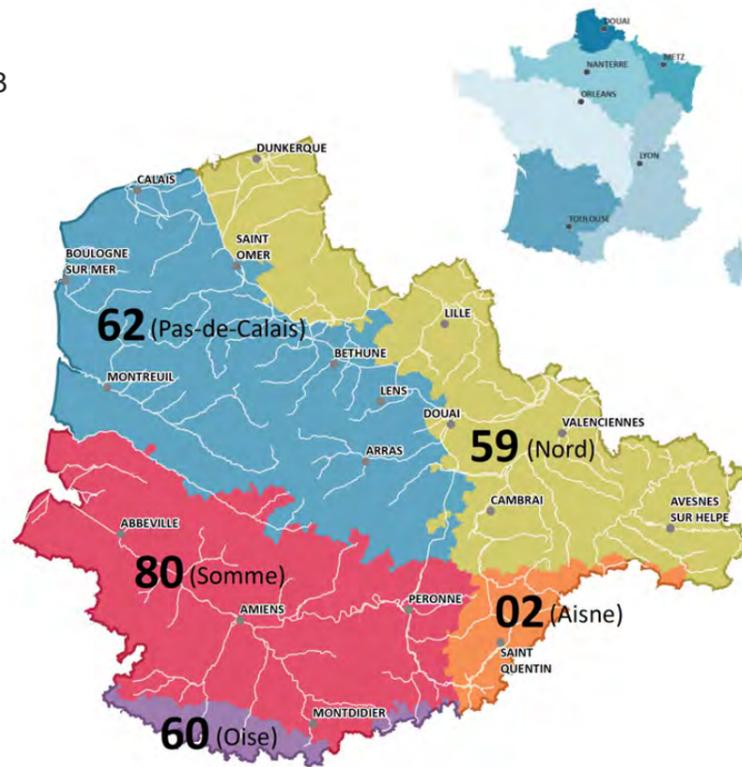


© Fédération de Pêche Pas-de-Calais



CONTACT

- ➔ **Agence de l'Eau Artois-Picardie**
200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80818
59508 DOUAI CEDEX
03 27 99 90 00
www.eau-artois-picardie.fr
www.agissons pour leau.fr
- ➔ **Service de l'expertise, des écosystèmes, et nouveaux enjeux**
Stéphane JOURDAN
s.jourdan@eau-artois-picardie.fr
- ➔ **Jean-Luc CARPENTIER**
jl.carpentier@eau-artois-picardie.fr
- ➔ **Sandrine TRAISNEL**
s.traisnel@eau-artois-picardie.fr
- ➔ **Benoît BLAZEJWSKI**
b.blazejewski@eau-artois-picardie.fr



RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA TERNOISE À HUBY-SAINT-LEU



© Vinci - Photo



© Anne-cecile Monnier



← Visionnez le film ici !

SEPTEMBRE 2024

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

DE LA TERNOISE À HUBY-SAINT-LEU

– Septembre 2024 –

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

– C'est quoi ? –

La continuité écologique vise la libre-circulation des sédiments, de l'eau et des espèces.

Au-delà des cours d'eau, axe migratoire privilégié, elle concerne tous les milieux aquatiques.

L'érosion naturelle des berges et des sols apporte des sédiments aux cours d'eau, qui les transportent. Lorsque la force du courant devient trop faible, les sédiments se déposent dans le lit de la rivière. Cet équilibre entre érosion et dépôt contribue au fonctionnement du cours d'eau et au maintien des stocks de sédiments sur les littoraux (plages, dunes, vasières, etc).

LES BÉNÉFICES DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



LES PARTENAIRES

La Région Hauts-de-France, gestionnaire du fonds FEDER, l'Office Français de la Biodiversité, le Syndicat Mixte Canche et Authie, la Communauté de Communes des 7 Vallées, les communes concernées par le projet, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale et les riverains.

L'AMBITIEUX PROJET

Cet ambitieux projet de restauration de la continuité de la Ternoise à Huby-Saint-Leu :

- Contribue à pérenniser les zones humides associées à la Ternoise ;
- Participe au maintien de populations végétales (ripisylve endémique) et animales dont les migrateurs ;
- Concourt à un transit sédimentaire accru de la Canche ;
- Contribue à la lutte contre l'érosion du trait de côte à Etaples ;
- Ralentit la vitesse et la dynamique des flux transitant à Huby-Saint-Leu en particulier lors des inondations et minimise les débordements en aval.

56% du bras restauré favorable à la reproduction piscicole

+ 1140 m² d'habitats aquatiques restaurés

3000 m² de zone naturelle d'expansion de crue

Le saviez-vous ? Un méandre est la partie sinueuse d'un cours d'eau.

Envasement du cours d'eau divisé par **10**

2,6 km libérés pour la continuité écologique

+6% de capacité de stockage d'eau en crue

Les travaux démarrés en mai 2022, ont été achevés en juin 2023. Porté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en maîtrise d'ouvrage directe, l'ensemble du projet (acquisition foncière + études + travaux) s'élève à 707 000 €.

L'HISTORIQUE DU SITE

Initialement, le projet visait le rétablissement de la continuité écologique au droit d'un ancien seuil résiduel implanté sur la Ternoise, affluent de la Canche. Ancien barrage du « moulin brûlé » transformé en habitation, l'ouvrage n'avait plus d'usage de la force hydraulique (au delà de l'alimentation d'un ouvrage à l'aval qui a été conservé). En 2003-2004, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais a réalisé en maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la continuité piscicole. Cependant, l'ouvrage restait difficilement franchissable par la plupart des espèces de poissons. En 2012, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage directe et à sa charge les travaux de reprise nécessaires pour le compte de la MGEN, propriétaire du foncier. En 2016, dans l'éventail des solutions possibles, le choix s'est porté sur le contournement de l'ouvrage qui présentait une réelle plus-value écologique en matière de restauration de la rivière Ternoise. Sans usage pour elle, la MGEN a accepté de céder le foncier à l'Agence pour créer un nouveau méandre sur environ 360 mètres linéaires et contourner l'ancien bief rectiligne du moulin tout en maintenant un débit minimum.